



**COMMUNE DE
RAEDERSHEIM**

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JANVIER 2010**

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Guebwiller

Nombre de Conseillers élus : **15**
Conseillers en fonction : **15**
Conseillers présents : **14**

L'an deux mil neuf, le vingt cinq janvier à vingt heures quinze,

Le CONSEIL MUNICIPAL de RAEDERSHEIM était assemblé en séance ordinaire après convocation légale et en nombre valable, sous la présidence de Monsieur **Jean-Marie REYMANN, Maire**

PRESENTS :

MM. Jean-Paul **BEREUTER**, Yves **LECONTE**, Alphonse **DUBICH**, Adjoints.

Mmes et MM. Gérard **CLADE**, Sylvain **DESSENNE**, Jean-Michel **BEDOUET**, Marie-Paule **THOMAS** Jean-Claude **BOETSCH**, Madeleine **WIEST**, Christiane **EHRET**, Christine **SCHMUCK**, Jean-Pierre **PELTIER**, Marie-Josée **METHENIER**, Conseillers Municipaux.

ABSENTS :

a) **avec excuse** :

◆ **M. Gilbert WEISSER, qui a donné procuration de vote à M. Alphonse DUBICH**

SECRETAIRE :

Mme Annabelle **PAGNACCO**, Secrétaire de Mairie.

TABLE DES MATIERES

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal en date du 21 décembre 2009
3. Création d'une aire de jeux.
4. Gestion du personnel forestier par la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller – Principe de création d'un Fonds de Financement à compter du 1^{er} janvier 2010.
5. Opérations budgétaires – Autorisation de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant vote du budget primitif 2010.
6. Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h15 et souhaite la bienvenue à l'auditeur et à l'ensemble des membres présents.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

L'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un secrétaire de séance pour rédiger le compte-rendu du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité (dont 1 procuration)** de désigner Madame Annabelle PAGNACCO, Secrétaire de séance.

2 APPROBATION DU PROCES VERBAL EN DATE DU 21 DECEMBRE 2009

Le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité (dont 1 procuration)** le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2009.

3. CREATION D'UNE AIRE DE JEUX

Considérant l'importance d'installation de structures de loisirs à l'attention des plus petits au cœur du village, il est proposé au Conseil Municipal la création d'une aire de jeux pour enfants au niveau du plateau sportif (près du terrain de tennis). **M. LECONTE** présente le projet étudié par la Commission de l'Environnement.

L'entreprise retenue est la Société KOMPAN pour un montant de 35 000 €. Ce projet comprend :

- ◆ 1 jeux principal maison de pompiers destiné aux 2-6 ans,
- ◆ 1 Carrousel pour les 2-6 ans
- ◆ 1 station mir (araignée) destinée aux + de 6 ans

Ces jeux seront fixés sur un sol souple en caoutchouc conforme aux réglementations en vigueur.

Il faudra également prévoir bancs et poubelles.

Le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** (dont 1 procuration) le projet concernant l'aire de jeux.

M. BOETSCH aurait préféré que l'aire de jeux se situe à l'avant côté route de Merxheim et non à l'arrière.

M. le Maire explique que pour une question de sécurité, cet emplacement était préférable et que la Commission Environnement a travaillé sur ce projet.

M. BEDOUE : propose la mise en place d'un gazon synthétique entre les différents jeux en remplacement du concassé. Un chiffrage va être demandé à la Société KOMPAN.

**4. GESTION DU PERSONNEL
FORESTIER PAR LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DE LA REGION DE
GUEBWILLER – PRINCIPE DE
CREATION D’UN FONDS DE
FINANCEMENT A COMPTEUR DU
1^{er} JANVIER 2010.**

Le Bureau de la CRG, dans sa séance en date du 28 juillet 2009, a procédé à une analyse prospective relative à la compétence « gestion du personnel forestier ». Cette réflexion, ainsi que les suites d'un contentieux qui a opposé la CCRG à un bûcheron ont mis en exergue un certain nombre de problématiques de financement de cette compétence principalement liées aux risques potentiels d'inaptitude physique du personnel forestier et à d'éventuels licenciements.

Suite à la réunion des dix-sept Maires des Communes en date du 5 novembre 2009 portant sur ce dossier, le Conseil de Communauté de la CCRG a validé la mise en place d'un fonds de financement, à compter du 1^{er} janvier 2010, destiné à financer les futurs départs en retraite et les éventuelles indemnités de licenciement du personnel forestier (délibération du 1^{er} décembre 2009). Le principe retenu a été le prélèvement d'un pourcentage sur chaque facturation adressée aux communes pour la réalisation de travaux forestiers. Il a été proposé de fixer cette cotisation à 4% de la facture.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le principe de la mise en place, par la CCRG, d'un fonds de financement « personnel forestier » à compter du 1^{er} janvier 2010, selon les modalités précitées.

Le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité (dont 1 procuration)** cette proposition.

M. BOETSCH espère qu'un fonds de compensation ne sera pas mis en place pour chaque corps de métier à la Communauté de Communes. Il pense que lors du transfert de compétence « bûcherons » l'ensemble des obligations incombant au nouveau gestionnaire n'ont pas été analysées.

**5. OPERATIONS BUDGETAIRES –
AUTORISATION DE LIQUIDER ET DE
MANDATER DES DEPENSES
D’INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU
BUDGET PRIMITIF 2010.**

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale ne serait pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique et jusqu'à l'adoption de ce budget (avant le 31 mars) de mettre en recouvrement les recettes et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année précédente.

Cet article permet d'autre part, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent (déduction faite des crédits afférents au remboursement de la dette).

Conformément aux textes applicables, le Conseil Municipal est invité à :

- ❖ autoriser le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater jusqu'au vote du budget primitif 2010, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, dont les montants limites figurent au tableau ci-après.

	BUDGET 2009	25% DU BUDGET 2009 LIMITE AVANT VOTE BP 2010
CHAPITRE 20	30 000 €	7 500 €
CHAPITRE 21	197 300, 50 €	49 325, 12 €
CHAPITRE 23	395 000 €	98 750 €

Le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** (dont 1 procuration) cette proposition.

6 DIVERS.

M. le Maire informe le Conseil Municipal :

- ◆ de l'installation du Tableau Numérique à l'école primaire le 27 janvier 2010
- ◆ de la réfection de la cage d'escalier à l'école primaire (crépi et peinture) effectuée en régie
- ◆ du résultat de la Quête « Ligue contre le Cancer » 2009 : 3791,50 €
- ◆ de la Titularisation de M. Julien KUPEK, Adjoint Technique Polyvalent à la Commune à compter du 1^{er} février 2010,

Dates à retenir :

- ◆ opération Tulipes les 4,5 et 6 mars 2010
- ◆ 14 et 21 mars 2010 : Elections Régionales
- ◆ Dimanche 28 février : Réception pour le fleurissement
- ◆ **MM. BOETSCH, DESSENNE, BEDOUET et Mme WIEST** pensent qu'il serait approprié de faire une réunion d'orientations budgétaires avec l'ensemble du Conseil Municipal avant la première réunion de la Commission des Finances.
- ◆ **M. le Maire** indique qu'il n'y a aucune opposition à cela, mais il souhaite toutefois préciser que tous les points qui seront mis au budget 2010 ont déjà fait l'objet d'une discussion au Conseil Municipal.
- ◆ **M. PELTIER** : informe M. le Maire que malgré les recherches effectuées, le chauffage ne fonctionne pas correctement au niveau de l'Eglise
- ◆ **M. CLADE** : souhaiterait que la Commune se renseigne quant au prix d'achat d'un panneau informatique

Monsieur le Maire souhaite féliciter la Commission du Bulletin Municipal pour la réalisation du magnifique bulletin municipal.

M. le Maire clos la séance à 00h20

NOM	PRENOMS	SIGNATURE
REYMANN	Jean-Marie	
BEREUTER	Jean-Paul	
LECONTE	Yves	
DUBICH	Alphonse	
EHRET	Christiane	
THOMAS	Marie-Paule	
BOETSCH	Jean-Claude	
DESSENNE	Sylvain	
BEDOUET	Jean-Michel	
WEISSER	Gilbert	Absent (procuration à M. DUBICH)
WIEST	Madeleine	
SCHMUCK	Christine	
PELTIER	Jean-Pierre	
METHENIER	Marie-Josée	
CLADE	Gérard	